



rappel/retenue CAF APL

Par **ClaraB**, le **06/08/2024** à **18:40**

Bonjour,

Je perçois chaque mois 229€ d'APL, nécessaires pour régler mon loyer, en ce moment. (août 2024)

J'ai reçu le mois dernier (juillet, pour juin) , en + de ma prestation le 6, la somme de 103€ le 9. Ayant déclaré un changement de situation qui m'est bénéfique (je passe de 229 à 332), j'ai pensé à cela. Je ne me suis donc pas inquiétée.

Or... nous sommes le 6 & en consultant mon compte CAF, & téléchargeant le document 'dernier paiement' (août pour juillet), je tombe sur un document que je ne comprends pas: on m'annonce un rappel de presque 900€ sur la période de janvier à juin, une retenue de 790 & en bleu, le montant de 103€ est indiqué comme étant pour juillet (août pour juillet). Étant en situation précaire en ce moment (dépression, donc mi-temps seulement, & cette année étudiante non boursière avec des 'parents' qui donnent que dalle > je n'ai que mes 600 € de travail mi-temps & mes APL), je ne peux pas me permettre de ne régler mon loyer qu'en partie (retard ce mois, je m'expose donc à une expulsion).

Sur mon espace allocataire, le dernier paiement est bien celui de juin (juillet pour juin), avec les 229€ mentionnés & non les 332 effectivement perçus. J'en conclus que les 103 étaient pour juillet... merci mais rien compris.

Je souhaite qu'on m'explique:

- ce que signifient précisément les termes: rappel, retenue, - & donc ce fameux document.

- vais-je être indemnisée le mois prochain ? (sept pour août) > Car, chose étrange, mes droits ont augmenté & non baissé... ajd, à jour, j'ai bien la preuve que mes droits pour août (sept pour août) sont de 332€. Idem pour les autres mois, d'ailleurs, où je n'ai perçu que 229€.

- quel recours ? je suis de bonne foi & quasi sûre d'être victime, au mieux, d'une erreur.

Bien à vous,

Clara

Par **Marck.ESP**, le **07/08/2024** à **06:54**

Bonjour et bienvenue

En espérant qu'ils comprendront votre bonne foi, tentez de composer le **3230** pour joindre un conseiller de la CAF, utilisez votre espace personnel sur le site de la CAF et utilisez la rubrique "Contacter ma CAF" pour envoyer un message...

Vous pouvez également vous rendre directement dans l'agence CAF la plus proche de chez vous pour expliquer votre situation à l'accueil et demandez à rencontrer un conseiller en urgence...

En cas de difficulté à joindre la CAF par les moyens précédents, vous pouvez envoyer un courrier recommandé avec accusé de réception à votre CAF départementale, mais dans tous les cas, il faut informer votre bailleur de vos difficultés passagères..

C'est malheureusement tout ce que je peux vous dire en l'état actuel.